

CABINET 

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES EXAMENS, CONCOURS
ET CERTIFICATIONS

N° _____/MEPSTA/CAB/SG/DEx-CC

ARRETE N° 1206 /MEPSTA/CAB/SG/DEx-CC

portant ouverture du concours national de recrutement
d'élèves pour les lycées scientifiques de Lomé et de Kara.
Session de 2021

pour l'année scolaire 2021-2022

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE,
TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT**

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;
Vu l'ordonnance n° 16 du 06 mai 1975 portant Réforme de l'Enseignement au Togo ;
Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnels ;
Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et des ministres ;
Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement,
Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation ;
Considérant les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est ouvert au titre de l'année scolaire 2021-2022, un concours national de recrutement d'élèves pour les lycées scientifiques de Lomé et de Kara.

Article 2 : Le concours se déroulera, conformément aux régions pédagogiques, dans les centres ci-après :

- Région Gand Lomé : Lycée de Tokoin ;
- Région Maritime : Lycée de Tsévié Ville 1 ;
- Région Plateaux Ouest : Lycée de Kpodzi (Kaplímé) ;
- Région Plateaux Est : Lycée d'Atakpamé ;
- Région Centrale : Lycée de Sokodé ;
- Région de la Kara : Lycée Kara I ;
- Région des Savanes : : Lycée de Nassablé (Dapaong).

Article 3 : Le nombre de places ouvertes au concours est de **88** :

- Lycée Scientifique de Lomé : **52 places** dont **14 filles et 38 Garçons** ;
- Lycée Scientifique de Kara : **36 places** dont **16 filles et 20 garçons**.

I. CONDITIONS A REMPLIR

Article 4 : Le concours est organisé à l'intention des élèves togolais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- être âgé de 17 ans au plus à la date du concours ;
- avoir réussi au Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), session de 2021, avec **une moyenne supérieure ou égale à 16/20**.

II. SELECTION DES ELEVES

Article 5 : La sélection des élèves se fera en deux phases :

- une phase de présélection ;
- une phase d'épreuves écrites (concours).

• La présélection

La présélection se fera à partir des notes obtenues en mathématiques, en sciences physiques, en français et en anglais, en classe de quatrième et de troisième, d'une part, et à l'examen du BEPC, d'autre part.

• Le concours

Le concours comportera deux épreuves :

- une épreuve écrite de mathématiques, durée 02 heures, coefficient 2 ;
- une épreuve écrite de sciences physiques, durée 02 heures, coefficient 2.

Article 6 : Les candidats admissibles seront soumis à une visite médicale de contrôle attestant qu'ils ne souffrent d'aucune maladie contagieuse ou chronique.

III. DOSSIER DE CANDIDATURE

Article 7 : Le dossier de candidature, adressé à Monsieur le Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat, doit comporter les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite signée du (de la) candidat (e), indiquant le centre d'écrit et le lycée scientifique choisis ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
3. une copie certifiée conforme ou duplicata du certificat de nationalité togolaise ;
4. un certificat médical datant de moins de trois (3) mois, attestant que le (la) candidat (e) est apte à poursuivre les études au second cycle du secondaire ;
5. une copie certifiée conforme de l'attestation du CEPD ;
6. une copie certifiée conforme du relevé de notes du BEPC ;
7. une copie certifiée conforme des bulletins des classes de quatrième et de troisième.

Article 8 : Les dossiers de candidature sont déposés dans les Directions Régionales de l'Education à Lomé, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong à partir du **mardi 17 août 2021**.

Pour le compte de la DRE Plateaux Ouest, les dossiers de candidature sont déposés au Lycée de Kpodzi à Kpalimé.

Article 9 : La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **mardi 24 août 2021 à 17 heures**.

IV. DEROULEMENT DU CONCOURS

Article 10 : La date du concours est fixée au **jeudi 09 septembre 2021**. L'appel des candidates / candidats aura lieu à 07 heures.

Article 11 : L'accès à la salle d'examen est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou carte d'identité scolaire de l'année en cours).

Article 12 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

AMPLIATIONS

PR (compte rendu)	01
PM (compte rendu)	01
CAB/MEPSTA	02
SG/ MEPSTA	02
Tous ministères	35
Directions MEPSTA	10
IESG	10
DB	01
DCF	01
DF	01
DGTCP	01
JORT	01

Lomé le, **16 AOUT. 2021**

SIGNE

Prof. Komla Dodzi KOKOROKO

Pour ampliation
Le Secrétaire Générale,



Tawuim TITORA